

# REPÈRES

## Absolu/Relatif

► Est **absolu** ce qui est indépendant et ne varie pas. Inversement, est **relatif** ce qui dépend d'autre chose et varie en fonction de lui.

► Par exemple, la température d'un gaz est relative à sa pression et à son volume (loi de Boyle-Mariotte). Ainsi, la température d'ébullition de l'eau dépend de la pression à volume constant : dans une cocotte minute, l'eau bout au-dessus de 100 °C. À l'inverse, ce qu'on appelle en physique le zéro absolu est... absolu ! Il s'agit de la tempéra-

ture minimale qu'il est possible d'atteindre (environ moins 273 °C).

► Cette distinction parcourt de nombreux domaines de la réflexion philosophique (la morale, la nature, la science, etc.), où se pose la question de savoir s'il y a des absous ou, en cas de relativité, de quoi dépend une chose donnée. Par exemple, si le jugement esthétique est relatif, il reste à déterminer s'il varie en fonction de certains cadres culturels, des goûts individuels... (➤ Hume, texte 5 p. 30)

## Abstrait/concret

► Cette distinction comporte deux grands sens. À un premier niveau, est **abstrait** ce qui n'est pas sensible, ce qui renvoie au registre de l'intelligible et de l'immatériel. Est **concret** ce qui est sensible et peut faire l'objet d'une perception empirique. En ce sens, l'âme, Dieu, les Formes de Platon (➤ texte 2, p. 473) sont des réalités abstraites, alors qu'une couleur est concrète et sensible.

► À un second niveau, est **abstrait** ce qui est détaché d'un objet et devient une propriété généralisable. Est **concret** l'objet particulier tel qu'il peut être perçu avec toutes ses propriétés. En ce sens, *telle* couleur

est concrète, mais *la* couleur, et même le blanc en général, sont abstraits en tant que propriétés générales, en elles-mêmes non sensibles (on ne peut percevoir la qualité générale de couleur ou de blancheur).

► Ces distinctions éclairent en particulier le statut de la pensée et l'origine des idées. Sont-elles innées (nées avec nous), représentent-elles des structures de la raison pure (indépendantes de toute expérience) ? Ou bien, dérivent-elles de processus d'abstraction par lesquelles les objets particuliers sont regroupés et divisés selon certaines propriétés progressivement généralisées (des objets blancs à la blancheur) ?

## En acte/en puissance

► Il s'agit d'une distinction, remontant à Aristote, entre deux manières d'envisager des êtres et des processus. Est **en acte** ce qui est achevé, ce qui n'est pas (ou plus) en devenir et dispose pleinement de toutes ses propriétés. Au contraire, est **en puissance**, soit ce qui est en cours d'accomplissement, ce qui est en train de s'actualiser (potentialité dynamique), soit ce qui pourrait devenir autre chose (pure potentialité).

► Par exemple, le nouveau né est en puissance doué de langage : sans le posséder en acte, il en a la potentialité, disposition dynamique qui s'actualise de plus en plus. Par ailleurs, lorsqu'on a mélangé intimement du vin et de l'eau, il est possible de les séparer : l'eau et le vin, qui n'existent plus tels quels, peuvent être retrouvés. Ils continuent donc d'exister en puissance. Comme ils ne font aucun effort pour se séparer, il s'agit ici d'une potentialité passive.

## Analyse/synthèse

► Ce couple a de nombreux usages, avec des différences notables selon les domaines. Mais, on peut distinguer deux grands sens. D'une manière générale, l'**analyse** désigne la décomposition et la remontée vers les principes, la **synthèse** correspondant au cheminement inverse : recomposition et descente vers les conséquences. On peut, dans ce cadre, analyser et synthétiser des idées ou des substances : l'analyse mathématique divise un problème pour remonter vers ses paramètres pertinents, alors que la chimie décompose un corps en ses éléments matériels, qui sont aussi les principes de sa constitution.

► Depuis Descartes (➤ texte 8, p. 309-310), on remarque en philosophie de la connaissance et en science un sens élargi de l'**analyse**, qui englobe le moment de production du résultat final. Elle désigne la méthode générale par laquelle on traite un problème à partir de ses données pour le résoudre par étapes successives. Cette méthode est promue car elle fusionne la découverte (ou l'invention) et la démonstration. Par contraste, la **synthèse** désigne ici une méthode d'exposition et de démonstration par laquelle on construit une réponse à partir de principes que l'on pose sans les tirer des données du problème – on ne sait donc pas comment les trouver avec cette seule méthode.

## Concept/image/métaphore

► D'une manière générale, un **concept** se caractérise par une définition précise et une fonction théorique. Il se distingue donc de la notion et des termes de la langue courante, qui n'offrent qu'un sens assez vague. Un concept prend toute sa consistance dans un ensemble théorique déterminé, par exemple une doctrine philosophique ou une théorie scientifique. Ainsi, le concept de matière n'est pas le même dans la physique de Descartes, où il se définit par l'étendue et renvoie à une représentation mécanique du monde, et chez Diderot ([texte 7, p. 280](#)), où il désigne un ensemble d'éléments ou d'atomes hétérogènes doués d'une énergie propre.

► Par distinction avec le concept, l'**image** et la **métaphore** ont plutôt une puissance suggestive. L'**image** propose un dispositif particulier, mental ou discursif (produit dans le discours) ; la **métaphore** suggère une analogie. L'image peut prendre un sens restreint et renvoyer aux figures spatiales. Ainsi, on conçoit sans l'imaginer la matière en général, mais on peut imaginer un corps particulier en traçant mentalement sa forme (celle d'un cube par exemple). En ce sens, beaucoup de concepts renvoient à des idées non imaginables, ce qui permet de préciser que le concept est avant tout une idée générale qui se définit par une proposition ([Rousseau, texte 7, p. 223](#)). En un sens élargi, une image est une manière d'illustrer, comme quand on présente la justice à partir de l'équilibre de la balance ([La Justice, p. 184](#)). L'image est alors métaphorique.

► On pourrait penser que l'argumentation philosophique privilégie nécessairement les concepts sur les images et les métaphores. Il est vrai que certaines

traditions philosophiques se donnent un modèle mathématique. Mais, il n'est pas possible, même alors, de se passer des images spatiales, essentielles en géométrie et en mécanique ([Galilée, texte 5, p. 279](#)). En outre, les philosophes les plus « rationalistes » utilisent les images discursives et les métaphores. Certains cherchent même à construire des analyses à partir d'elles, soit parce que la question résiste à un traitement purement logique, soit parce que l'image ou la métaphore sont traitées comme des outils parfaitement légitimes ([Platon, texte 1, p. 54](#), par exemple).

► C'est en particulier vrai de l'image, qui constitue un dispositif très riche en philosophie comme en science. L'image peut alors commencer par une métaphore pour devenir un vrai concept. Par exemple, l'analogie entre certains phénomènes naturels et la machine a quelque chose de métaphorique, notamment dans le texte de Fontenelle ([texte 6, p. 280](#)), qui compare les rouages de l'opéra aux ressorts cachés de la nature. Toutefois, chez les savants et philosophes mécanistes de l'âge classique, elle représente une identité structurelle profonde : la nature est mécanique et la science des machines dévoile des causalités que l'on peut généraliser à tous les êtres ([Descartes, textes 2 et 4, p. 276 et 279](#)). Mais certains aspects de la métaphore sont alors réduits ou évacués : la mécanique naturelle ne suppose pas nécessairement un auteur pensé comme un artisan divin.

► L'essentiel est alors de distinguer ces ressources intellectuelles tout en étant capable de voir comment une image et une métaphore peuvent avoir une fonction argumentative, voire devenir d'authentiques concepts.

## Contingent/nécessaire - Impossible/possible

► Est **nécessaire** ce dont le contraire (ou la négation) implique contradiction ou n'est pas possible. Autrement dit, est nécessaire ce qui ne peut pas ne pas arriver, soit dans l'absolu (nécessité absolue), soit dans un contexte donné (nécessité relative). On distingue plusieurs degrés de nécessité, de la plus forte : la nécessité métaphysique (il est impossible de penser et de ne pas être en même temps, d'où la certitude indubitable de « je pense donc je suis », [Descartes, texte 1, p. 82](#)), à des nécessités plus relatives comme la nécessité d'un effet étant donné telle cause et tel contexte (si A, alors nécessairement B dans le contexte C). Il y a aussi des ordres différents de nécessité : ce qui est nécessaire pour notre esprit (nécessité logique) ne l'est pas forcément pour la nature ou pour Dieu. Ainsi, selon Descartes, Dieu aurait pu faire que  $2 + 2$  ne soit pas égal à 4.

► Est **contingent** ce qui est possible, mais dont le contraire est aussi possible. Le plus souvent, on parle

de contingence d'un fait ou d'un événement : il existe ou peut arriver, mais son contraire n'implique aucune contradiction et/ou est physiquement possible. Les mêmes distinctions que pour la nécessité se retrouvent ici : la contingence peut être absolue ou relative, relever des limites de notre connaissance (nous ne voyons pas les causes nécessaires d'un phénomène) ou désigner une réalité profonde (hasard réel ou avenir non prédéterminé).

► Est **possible** ce qui est soit nécessaire (ce qui est nécessaire étant évidemment possible), soit contingent. Le contraire (au sens de la contradictoire exclusive) du possible est l'**impossible**. Une chose (A) qui n'est pas nécessaire (non A est possible) est donc soit contingente (A et non A sont possibles), soit impossible (A n'est pas possible). Réciproquement, si A n'est pas impossible, il est soit nécessaire soit contingent.

## Croire/savoir – Persuader/convaincre

► **Croire** signifie adhérer sans preuve suffisante ou sans justification à un énoncé ou à une conception. Son principal moteur, avec le préjugé et le sentiment immédiat, est la **persuasion**, qui repose sur un discours séduisant, à l'appui d'images et d'un jeu sur les émotions, en un mot sur la rhétorique. La croyance englobe l'opinion, individuelle ou collective, la foi et certaines formes d'adhésion immédiate relatives à la connaissance. Par contraste, **savoir** signifie assumer avec raison une idée ou une doctrine, adhérer en connaissance de cause. Le savoir repose sur l'argumentation, la démonstration ou la preuve empirique, en un mot sur les ressources rationnelles et expérimentales de la conviction.

► Ainsi, on croit en Dieu et, s'il est ignorant des raisons scientifiques, un individu croit que le soleil se lèvera

demain (par habitude). Mais, le physicien sait qu'il se lèvera en tant qu'il connaît les causes ou lois qui rendent le phénomène nécessaire. Descartes pense aussi prouver l'existence de Dieu qui, dans ce cas, relèverait du savoir métaphysique. La répartition des objets est donc débattue, la différence résistant surtout dans les démarches intellectuelles et dans le degré de certitude.

► Mais, il existe un usage distinct du concept de croyance, notamment dans les traditions empiristes (↗ Hume, texte de l'exercice 3, p. 380) et pragmatistes (↗ James, texte 11, p. 484). Pour ces dernières, en l'absence de démonstrations formelles, de nombreux savoirs (de la vie courante ou scientifiques) comportent des croyances bien fondées (ou mieux fondées que d'autres). La croyance peut alors avoir une certaine fiabilité qui se mesure, notamment par les probabilités.

## Essentiel/accidentel

► Est **essentiel** ce qui renvoie à l'essence de quelque chose, c'est-à-dire à la propriété qui la définit. Dans le cas de l'essence d'une espèce ou d'une catégorie générale, cette propriété doit permettre d'inclure dans l'espèce tous les êtres qui la composent et exclure les autres. Au contraire, est **accidentel** ce qui, tout en caractérisant un être, ne fait pas partie de son essence, mais est seulement une propriété accessoire.

► Dans le *Ménon*, Platon distingue la caractéristique commune à toutes les abeilles, qui pourrait être

d'être un insecte volant rayé faisant du miel, des caractéristiques accidentnelles comme être petites ou grandes. Un autre exemple souligne l'enjeu moral de cette distinction : être doué de raison semble essentiel à l'homme, alors qu'être blanc est accidentel... sauf pour un raciste. Assigner une essence est donc une question de logique, mais c'est aussi marquer des priorités et cibler l'important, ce qui rejoint le sens courant du couple essentiel-accidentel.

## Exemple/preuve

► Une **preuve** est ce qui permet de soutenir une thèse ou d'établir un fait. Elle peut être rationnelle ou expérimentale. Par distinction avec l'argument, qui prend sens dans un ensemble théorique, elle est supposée purement objective et ne pas nécessiter d'interprétation.

► L'**exemple** illustre une idée générale par un cas particulier. Il permet de faire comprendre, de donner une dimension plus concrète et de détailler une idée, mais il ne la prouve pas. La seule preuve qu'il puisse donner est de montrer (s'il est valide) qu'il existe au moins

un cas illustrant une idée générale. Ainsi, l'exemple de Samir, dans l'ouverture du chapitre sur le « travail » (↗ p. 444), montre qu'un caissier peut penser que son travail n'est pas particulièrement difficile, mais il ne prouve pas que son métier ne soit pas pénible d'une manière générale.

► En philosophie, comme dans tout discours argumentatif, l'exemple et la preuve sont tous deux précieux. Mais il ne faut pas les confondre et croire qu'on a prouvé une thèse quand on a seulement donné un exemple.

## Expliquer/comprendre

► Cette distinction comporte deux niveaux. En suivant l'étymologie, **expliquer** signifie dérouler les éléments d'un raisonnement ou d'une idée pour faciliter leur saisie et les rendre plus clairs. L'explication va donc du tout vers le détail de ses parties. À l'inverse, **comprendre** signifie saisir le tout formé par

plusieurs éléments, donc les rassembler et les relier. Mais il y a évidemment complémentarité entre ces deux démarches qui se conditionnent l'une l'autre. L'explication permet la compréhension : analyser un tout pour le recomposer plus clairement.

► Un second sens, plus technique, a été fixé par le philosophe allemand Wilhelm Dilthey (1833-1911). Selon lui, l'**explication** recherche les causes efficientes et constitue la démarche des sciences de la nature (➤ Dilthey, texte p. 381). Elle questionne le « comment », le processus mécanique par lequel un phénomène

advient. La **compréhension** est la recherche du sens d'un acte et constitue la démarche adéquate pour les sciences humaines. Elle se pose la question du pourquoi en cherchant des signes extérieurs permettant d'estimer les intentions sous-tendant un acte et de les confronter à leur réalisation effective.

## En fait/en droit

- Cette distinction renvoie à deux registres. L'expression «en fait» (le registre du fait) renvoie à ce qui est de l'ordre du constat, aux choses telles qu'elles sont en fonction de l'histoire, de certaines causes particulières ou du hasard. Par opposition, «en droit» (le registre du droit) fait référence à ce qui doit être, que ce soit selon des normes morales ou politiques de légitimité, ou selon une théorie posant des lois nécessaires. Dans ce dernier cas, «en droit» se rapproche de «en théorie» (voir «En théorie/en pratique»).
- Par exemple, *de fait* les femmes sont statistiquement moins payées que les hommes pour un travail

équivalent, alors qu'*en droit*, selon la loi française et le principe d'égalité, elles devraient recevoir un salaire égal. Une statistique n'établit pas une norme légitime. Cette distinction est essentielle dans toute analyse morale, juridique et politique, et plus largement dans toute réflexion sur les normes. Confondre le fait et le droit, c'est ne plus pouvoir penser la différence entre l'être et le devoir être. Cela revient à accepter tout ce qui est comme une norme indépassable et à s'interdire toute analyse critique. *A contrario*, c'est en en mobiliant cette distinction que Rousseau réfute le «droit du plus fort» (➤ Rousseau, texte 6, p. 194).

## Formel/matériel

- Cette distinction prend son origine dans la différence entre forme et matière dans la philosophie d'Aristote. Est **formel** ce qui renvoie à la forme conçue en tant que principe d'ordre et renvoyant à une structure intelligible et à une fonction. Est **matériel** ce qui renvoie aux constituants d'une réalité, indépendamment de toute organisation (qui relève de la forme).
- La définition relève surtout de la forme : la forme et la fonction correspondante caractérisent plus que la

matière un objet technique comme un lit ou une réalité naturelle comme une feuille d'arbre. Le constituant peut changer (bois, métal, etc.) sans que la forme, et donc l'essence, varie.

► Un sens dérivé de cette distinction concerne deux types de vérité (➤ Kant, texte 10, p. 483). On différencie ainsi la vérité formelle, qui renvoie à la seule structure logique du raisonnement, et la vérité matérielle, qui renvoie au contenu (à l'objet réel visé).

## Genre/espèce/individu

- Cette distinction remonte à Aristote, qui cherchait à classer les types d'êtres et les concepts selon une série d'emboîtements : le **genre** englobe différentes **espèces** qui englobent chacune différents **individus**, tous réunis à chaque fois par une caractéristique commune. Le **genre** correspond au niveau général, l'**espèce** à une sous-catégorie particulière et l'**individu** à l'être singulier. Aristote en faisait aussi une méthode de définition : pour définir un être (notamment un être naturel), il faut indiquer son genre et cibler la caractéristique spécifique (adjectif dérivé du nom espèce) qui la distingue des autres espèces du même genre. La célèbre définition de l'homme comme animal doué de logos (raison et langage) est construite sur ce modèle.

► Aujourd'hui, cette distinction a surtout un usage logique et biologique. En logique et en philosophie générale, elle permet de préciser des relations d'emboîtement entre des catégories, les plus particulières étant contenues dans les plus générales. En biologie, notamment en systématique (classification des êtres vivants), elle a pris une forme spéciale. C'est le savant suédois Linné qui la systématisa pour classer les êtres vivants, proposant une méthode générale dite binomiale. Ainsi, le loup commun est nommé *Canis lupus* (genre *Canis*, spécification *lupus*). La question est alors de savoir s'il existe quelque chose derrière ces catégories, où si, comme tend à l'affirmer la pensée darwinienne (➤ Darwin, texte 10, p. 282), il n'existe que des individus ou des lignées génotypiques (des suites d'individus naissant les uns des autres).

## Hypothèse/conséquence/conclusion

- L'**hypothèse**, au sens étymologique, est ce qu'on pose avant une thèse pour la soutenir. Elle est alors un postulat de départ, ou encore un principe (↗ « Principe/cause-fin », p. 527). En un sens plus général, on appelle souvent hypothèse ce qui n'est pas certain ou n'est pas encore prouvé. Dans ce cadre, l'hypothèse est une simple conjecture, une construction intellectuelle à partir de données connues qui n'a pas la fixité du postulat ni la force du principe admis.
- Dans les deux sens, une hypothèse permet de tirer des **conséquences**, qui elles-mêmes peuvent aboutir à une **conclusion**. Celle-ci peut soit être la der-

nière conséquence d'une série de déductions, soit être un bilan sur l'ensemble de l'hypothèse et de ses conséquences. Par exemple, dans son argumentation, Darwin (↗ Darwin, texte 10, p. 282) considère la sélection naturelle comme une hypothèse confirmée par les faits. L'idée selon laquelle chaque espèce aurait été produite à dessein pour un milieu donné est alors considérée comme une hypothèse contraire, non comme un principe établi. En confrontant les deux hypothèses aux données disponibles, Darwin conclut que la sélection naturelle explique mieux et davantage de choses.

## Idéal/réel

- Dans ce couple, le **réel** désigne les choses telles qu'elles sont indépendamment des jugements de valeur et des aspirations humaines. Il peut renvoyer à ce qui est déterminé par certains rapports de forces ou certaines causes largement indépendantes de nous. Il relève en tout cas du registre du fait.
- Par contraste, l'**idéal** renvoie au registre des normes et des valeurs, au droit plutôt qu'au fait, au prescriptif (ce qui est dicté, imposé), plutôt qu'au descriptif. L'idéal désigne alors le terme ultime d'un projet moral, politique ou plus largement normatif (ce qui fixe une règle, une norme).

► Ces deux termes s'opposent souvent : l'idéal est généralement éloigné du réel, dont il révèle par contraste l'imperfection. Mais, l'idéal est aussi une manière de construire le réel selon une échelle normative et axiologique (relative aux valeurs). Dès lors, le réel peut être modifié au nom de l'idéal et s'en rapprocher. L'écart n'est plus absolu mais relatif (↗ Repères p. 521).

► Il faut noter que, dans un autre cadre, notamment celui de la philosophie de Platon, l'idéal et le réel ne s'opposent pas. Si le réel renvoie à ce qui est absolument, et non au sensible, alors il rejoint l'idéal : les Formes représentent à la fois ce qui est parfait et ce qui est éternellement.

## Identité/égalité/différence

- Au sens mathématique ou logique, l'**égalité** implique l'**identité**, c'est-à-dire la possibilité d'intervenir les données égales sans créer de **différence**. L'égalité s'oppose donc ici à la différence. Par exemple,  $2 + 2 = 4$  signifie que  $2 + 2$  et  $4$  sont égaux et que l'un des termes peut remplacer l'autre sans créer de changement.
- Par contraste, l'**égalité**, au sens juridique ou moral, n'implique pas l'**identité** et ne s'oppose pas à la **différence**, mais à l'inégalité ou à l'iniquité. Deux hommes égaux devant la loi ou en dignité demeurent différents et ne sont pas interchangeables : les différences

sociales, de genre ou d'origine ethnique ne sont pas annulées. C'est même parce qu'ils sont différents que l'on affirme leur égalité pour s'opposer à ce que cette différence conduise à une inégalité de traitement.

► Cette distinction a une importance morale, juridique et politique centrale. La plupart des questions mettant en jeu les rapports entre les hommes demandent d'abord de déterminer les relations d'égalité. Ainsi, le principe fondamental du droit des sociétés démocratiques, l'égalité devant la loi, implique de savoir reconnaître l'égalité malgré et à travers les différences.

## Impossible/possible

- (↗ « Contingent/nécessaire », p. 522).

## Intuitif/discursif – Médiat/immédiat

► Au sens premier, est **médiat** ce qui passe par certains intermédiaires (les « médias » étant censés être des intermédiaires entre l'information et la société) et **immédiat** ce qui se passe de tout intermédiaire. Il peut s'agir du temps (immédiat signifiant alors instantané), mais aussi d'autres formes de médiations, comme les étapes discursives d'un raisonnement ou les ressorts cachées d'une sensation apparemment intuitive.

► **Intuitif** et **discursif** représentent quant à eux deux modes de connaissances. Dans ce cadre, est **intuitif** ce qui relève d'une saisie immédiate par l'esprit. L'intuition peut être parfaitement rationnelle et évidente ; elle ne renvoie pas forcément, comme dans le langage courant, à une inspiration mystérieuse. Par contraste,

est **discursif** ce qui se construit par des médiations, selon des étapes successives, comme un discours.

► Par exemple, l'intuition cartésienne est une saisie immédiate par l'esprit d'une idée ou d'une relation. Ainsi, le fameux « je pense donc je suis » du *Discours de la méthode*, malgré le « donc », constitue une intuition et non une déduction logique : l'esprit saisit d'un seul acte que pour penser il faut nécessairement exister. Au contraire, un raisonnement suppose de passer par plusieurs moments (compréhension de chaque terme, construction progressive de leurs relations). C'est le cas des « longues chaînes de raisons » dont parle Descartes ([texte 8, p. 309](#)) lorsqu'il présente le modèle mathématique de sa méthode, qui, comme tout chemin, suppose des médiations.

## Légal/légitime

► Quoique ces deux termes soient construits étymologiquement à partir de la racine latine leg- (*lex, legis* : ce qui est établi par la loi), il est indispensable de les distinguer. La **légalité** renvoie au droit positif (le droit établi de fait dans une société donnée) et désigne ce qui est conforme à la loi, et, par extension, à l'ensemble des règles conventionnelles du droit (décrets, etc.). La **légitimité** désigne la conformité à des principes d'un niveau plus fondamental, par exemple moral. Elle renvoie plutôt au droit naturel ou à l'idée d'un droit universel. Mais, elle peut aussi renvoyer aux principes fondamentaux du droit comme la constitution, les juristes parlant aussi de légitimité. On peut donc distin-

guer une légitimité à prétention universelle et absolue et une légitimité contextuelle désignant les principes fondamentaux valant dans une société donnée.

► La première fonction de cette distinction est d'introduire une différence, au sein de la justice, entre ce qui relève d'une part de l'institution et des normes établies, et, d'autre part, de principes fondamentaux ou d'un idéal. D'où une fonction critique : montrer l'écart éventuel entre ce qu'est le droit et qu'il devrait être. Mais elle a aussi une fonction fondatrice, la légitimité pouvant et devant servir de repère pour construire le droit (au moins dans ses grands lignes).

## Médiat/immédiat

([« Intuitif/discursif », ci-dessus](#)).

## Objectif/subjectif/intersubjectif

► Cette distinction d'usage courant recèle une difficulté car elle comporte deux niveaux. Au premier sens, est **objectif** un énoncé conforme à son objet, par extension une démarche ou une attitude fidèles à la réalité. Par opposition, est **subjectif** ce qui dépend des dispositions du sujet et non du seul objet visé, ce qui se traduit par une différence entre la représentation ou la perception de l'objet et l'objet lui-même. C'est en ce sens qu'on dit que la science est un modèle d'objectivité (toute sa méthode vise à conformer ses énoncés sur un objet à ce qu'est l'objet lui-même). En revanche, lorsqu'on est sous le coup d'une grande passion (colère, désir, etc.), on risque de laisser parler sa subjectivité et d'altérer la perception de la réalité.

► En un second sens, est **subjectif** ce qui se rapporte au sujet en général, considéré comme être conscient.

Les philosophes du sujet, comme Kant, dégagent ainsi des structures universelles de la subjectivité, à distinguer absolument des préjugés et autres biais individuels. Sous cet angle, les normes de l'**objectivité** relevant de la raison du sujet, elles sont subjectives, tout en étant les mêmes pour tout sujet rationnel.

► Le second sens permet de voir que ce qui est **subjectif** peut être **intersubjectif**, alors que dans le premier, ce qui est **subjectif** concerne une personne particulière. L'**intersubjectif** caractérise alors ce qui est partagé par des sujets. Mais il peut aussi désigner ce qui est construit collectivement par des sujets (comme des normes), ou ce qui suppose la médiation de l'autre (ma conscience de moi-même pouvant par exemple dépendre de mon rapport à autrui).

## Obligation/contrainte

► La **contrainte** désigne une force extérieure exerçant une pression ou imposant une limite. Son modèle est la cause physique, mais elle peut aussi revêtir la forme de la pression sociale ou psychologique. Son registre est celui de la causalité, de la nécessité, ou tout au moins de l'action exerçant une influence réelle.

► L'**obligation** renvoie à une règle ou à une limite que l'on s'impose ou que l'on accepte de respecter. Elle peut avoir une origine extérieure mais l'obéissance demande alors l'adhésion ou au minimum une forme d'acceptation intérieure de l'agent. C'est pourquoi, en principe, seuls les êtres conscients et les institutions qu'ils forment peuvent avoir des obligations. Le registre de l'obligation peut être social, politique ou proprement moral, mais on peut résumer en disant qu'il est moral au sens large.

► Ainsi, céder à une force physique revient à subir une **contrainte** (↗ Rousseau, texte 6, p. 194). Par exten-

sion, obéir à l'ordre d'un maître ou à la loi d'un tyran en raison d'un rapport de force est une soumission à la contrainte, quoique la pression (la sanction en cas de désobéissance) puisse être seulement annoncée et non exercée de fait. En revanche, obéir aux règles morales qu'on s'est soi-même données renvoie à l'**obligation**. De même, choisir consciemment de respecter des lois qu'on considère justes ou dont on pense l'origine légitime (lois démocratiquement votées par exemple) revient à s'obliger à obéir. Cela se complique quand une loi estimée légitime est relayée par une sanction : l'obéissance peut alors à la fois renvoyer à l'obligation et à la peur de la contrainte. Encore davantage quand la loi est seulement acceptée par habitude : s'agit-il alors de contrainte transformée en règle ou d'une obligation par adhésion tacite ? Il faut néanmoins maintenir la distinction pour préciser les niveaux, au moins en première approche.

## Origine/fondement

► L'**origine** désigne le point de départ de quelque chose et plus largement l'ensemble de sa formation. Il s'agit d'un terme historique, mythologique et, dans certains cas, scientifique et philosophique, qui concerne la question de la genèse. Dans ses usages religieux et mythiques, l'origine comporte en général aussi une dimension normative : raconter l'origine permet de donner un sens, voire de justifier un ordre des choses.

► Le **fondement** désigne un principe ou une réalité qui rend raison, en expliquant ou en justifiant. Il s'agit plus étroitement d'un concept philosophique et savant qui concerne la question de la raison des choses. Par exemple, l'origine religieuse du mal dans le christianisme est le péché originel. L'origine historique d'un

événement renverrait plutôt à ses différentes causes. Quant au fondement, on peut trouver celui du droit dans un principe moral, l'égalité morale entre hommes fondant ainsi l'égalité juridique devant la loi.

► Si le concept d'origine, au singulier, a souvent une dimension absolue qui peut gêner la raison (quoiqu'elle puisse l'utiliser en connaissance de cause), il est possible de pluraliser l'origine. On cherche alors moins le principe unique d'une réalité qu'une suite de causes ou d'événements permettant de retracer une généalogie complexe. C'est le cas, par exemple, de l'origine des espèces chez Darwin (↗ texte 10, p. 282). Non seulement l'origine est alors plurielle et relative, mais elle ne comporte aucune dimension axiologique (relative aux valeurs) : l'origine ne justifie rien.

## Persuader/convaincre

► (↗ « Croire/savoir », p. 523).

## Principe/cause/fin

► Ces trois termes entretiennent diverses relations, parfois indirectes. Ainsi, le **principe** s'articule souvent à la conséquence, la **cause** à l'effet, et la **fin** au moyen.

► Le **principe** désigne ce qui justifie, explique et fonde des conséquences. D'un point de vue purement logique, le principe est une affirmation nécessaire qui ne saurait être déduite à titre de conséquence d'aucune affirmation antérieure. Par exemple, le principe de non-contradiction (« Il est impossible qu'un même attribut appartienne et n'appartienne pas en même temps et sous le même rapport à une même chose »,

Méta physique, Aristote) est au fondement de tout usage rationnel du langage. Un principe physique peut se traduire par une cause ou une fin, mais ce n'est pas nécessairement le cas. Par exemple, le principe d'inertie n'a pas le statut de cause, encore moins de fin.

► Sans précision supplémentaire, on entend aujourd'hui par **cause** ce qu'Aristote appelait la cause efficiente, c'est-à-dire la production d'un effet selon un lien aveugle (sans dessein) et nécessaire. À l'inverse, la **fin** est le terme que vise un processus, ce qui suppose normalement une conscience ou au moins une

intelligence. Aristote a nommé **cause finale** l'explication causale faisant intervenir les fins, lorsqu'on estime que le terme dirige le processus.

► Par exemple, « l'animal voit parce qu'il a des yeux » est une explication par la cause efficiente (l'organe produit et explique la fonction). La cause précède et

produit nécessairement l'effet sans le savoir ni le vouloir. En revanche, « l'animal a des yeux pour voir » est une explication finaliste (qui fait intervenir une cause finale), car la fin détermine le processus et les moyens comme s'ils étaient choisis à dessein par la nature.

## Public/privé

► Malgré certains liens, cette division ne doit pas être confondue avec celle entre l'individuel et le collectif, ni avec celle entre le particulier et le général. Le **privé** et le **public** correspondent en effet davantage à des points de vue, à des manières de considérer certaines choses, qu'à des réalités différentes ou des niveaux de réalité bien distincts. Ainsi, un même individu peut être une personne **privée**, lorsqu'on l'envisage comme un homme ayant une vie personnelle, et une personne **publique**, lorsqu'on considère sa fonction politique et l'image qu'il présente à ses concitoyens. De même, un lieu comme un musée financé par une fondation peut être privé en ce qu'il n'est pas une propriété de l'État et public par sa mission culturelle et son ouverture au public.

► La distinction entre la personne privée et la personne publique des gouvernants d'une société est assez ancienne. En revanche, l'idée de vie privée correspondant à une sphère personnelle et familiale échappant au regard de la communauté voire du droit est récente. Encore plus celle de droit à la vie privée, qui correspond à une revendication tardive des sociétés démocratiques, qui tendent alors à récuser la fusion de l'individu et du citoyen promue par des auteurs comme Rousseau (↗ *texte 4*, p.144). Il y aurait une part de la vie de chacun que la société et la loi ne devraient pas pouvoir investir. Toutefois la question est complexe, non seulement parce que la frontière est difficile à tracer, mais aussi parce que la vie privée n'échappe pas pour autant à la loi, qui peut la protéger et imposer des limites à ce qu'on peut y faire.

## Ressemblance/analogie

► Ces deux termes correspondent à deux types distincts de rapports. La **ressemblance** désigne une similitude sensible, c'est-à-dire la perception d'une certaine parenté entre les caractéristiques de plusieurs choses. Par exemple, deux hommes se ressemblent si leurs traits physiques partagent des similitudes.

► L'**analogie** est une comparaison qui ne suppose pas de similitudes, mais plutôt une position proche dans une relation. Elle est davantage produite par l'esprit que perçue par les sens et suppose d'établir des relations logiques ou métaphoriques. On peut la concevoir comme une sorte de proportion où l'égalité n'est pas stricte : le rapport A/B est à peu près le même que le rapport C/D. Par exemple, selon la comparaison de

Platon, le rapport entre l'Idée du Bien et les autres Idées (Formes intelligibles) est analogue à celui du soleil et des autres réalités sensibles : l'Idée du Bien, comme le Soleil, éclaire le reste.

► L'essentiel est de ne pas confondre ces deux comparaisons, notamment en se méfiant des ressemblances sensibles qui ne révèlent parfois aucune réelle analogie. Mais il convient aussi de remarquer que, tout en étant distincte de la ressemblance, l'analogie n'a pas toujours la rigueur de la stricte proportion : le « comme si » ne signifie pas qu'il y a égalité. D'où un mélange de raison et d'imagination qui fait la beauté, mais aussi le danger de l'analogie.

## Théorie/pratique

► Cette distinction courante a deux grands sens en philosophie. Elle rejoint d'abord celle, plus triviale, entre ce qui se passe « sur le papier » et en réalité. Ainsi, la **théorie** renvoie à ce que l'on conçoit et peut estimer dans un cadre intellectuel donné, par exemple selon une théorie scientifique. La **pratique** est alors ce qui peut modifier voire démentir la prédition théorique. La pratique révèle ainsi que la rigueur intellectuelle de la théorie s'affaiblit dans certaines expériences concrètes. La distinction entre ce qui

vaut « en théorie » et ce qui est vrai « en pratique » appartient plutôt à ce premier usage.

► Un second sens, qui remonte à Aristote, considère le **théorique** comme ce qui renvoie à la connaissance, et le **pratique** à l'action. Kant utilise une distinction analogue pour diviser la raison en théorique, l'objectif étant la connaissance et, en pratique, l'enjeu étant la morale.

## Transcendant/immanent

► Est **transcendant** ce qui est radicalement supérieur et dépasse un premier niveau. La transcendance désigne ainsi souvent la divinité et les autorités suprêmes. Par contraste, l'**immanence** indique l'appartenance à un même niveau. Ainsi, une cause immanente est de même niveau que ses effets.

► Par exemple, le miracle suppose l'intervention transcendante d'une puissance surnaturelle, alors que l'explication scientifique relie un effet naturel à une cause naturelle. Dans cet exemple, la transcendance est absolue : elle désigne la divinité qui dépasse même la nature et se situe au-delà des réalités matérielles. Les philosophies immanentistes, comme celle de Spinoza, et les matérialismes, exigent toujours une

cause immanente et tendent ainsi à rejeter l'idée même de transcendance.

► Il existe un sens relatif de la transcendance, plus nuancé. Ainsi, chez Hobbes (↗ texte 2, p. 143), l'État transcende la société : il est en position d'autorité suprême qui régit unilatéralement la société. D'où la comparaison de l'État avec un monstre biblique, le Léviathan, et la caractérisation de l'État comme équivalent de Dieu sur terre. Mais, précisément, l'État se substitue à Dieu et il est une production humaine. Dans son fonctionnement, l'État est transcendant à l'égard de la société, mais il a une origine immanente à travers le pacte social qui le fonde.

## Universel/général/particulier/singulier

► Est **général** ce qui concerne un ensemble de cas englobés dans une catégorie. Par opposition, est **particulier** ce qui concerne un sous-ensemble d'une catégorie générale, sous-ensemble qui peut ne contenir qu'un seul individu. Par exemple, Platon différencie dans le *Ménon* l'abeille en tant que catégorie générale et tel type d'abeille (les petites, les grandes, etc.) en tant que sous-ensemble particulier. Mais la différence est relative et il s'agit en fait de degrés de généralité. Ainsi, ce qui est général d'un point de vue peut devenir particulier d'un autre (la catégorie abeille par rapport à celle d'insecte volant), et inversement, ce qui est particulier peut devenir général (la catégorie petites abeilles par rapport à telle abeille).

► L'**universel** désigne ce qui est valable dans tous les cas, sans exception. À un niveau absolu, il concerne l'univers entier (tout sans restriction) : la gravitation est universelle en ce qu'elle s'applique à toutes les réalités

physiques. Mais l'universel peut aussi renvoyer à tous les cas d'une catégorie générale : c'est en ce sens qu'on dit que les vérités mathématiques sont universelles (le théorème de Pythagore est valable pour absolument tous les triangles rectangles). L'universalité souligne ici l'absence d'exception. Il existe un dernier usage important : l'universalité morale qui renvoie à tout homme. Cette dernière universalité est complexe car elle peut intégrer l'être – ce que sont les hommes – et le devoir être – ce qu'ils devraient être ou faire (↗ Kant, texte 7, p. 117).

► À l'opposé, le **singulier** désigne ce qui est particulier sans pouvoir être considéré comme une catégorie générale. Une autre manière de le définir est de dire qu'il qualifie ce qui est seul de son cas. L'individu (tel homme) est par excellence singulier lorsqu'on prend en compte toutes les propriétés qui le constituent et font de lui un être unique. Un événement historique est aussi singulier si on envisage toutes ses caractéristiques.

## Vrai/probable/certain

► La relation entre le **vrai**, d'une part, et le couple **probable/certain**, d'autre part, est complexe. On pourrait penser que le **vrai** est **certain** et que la certitude constitue même un critère de vérité. Il faudrait alors, comme Descartes (↗ texte 8, p. 309), rabattre le **probable** sur l'incertain, donc le potentiellement faux, et le révoquer en doute. Cependant, en premier lieu, certaines philosophies, notamment empiristes et pragmatiques, et de nombreuses sciences, proposent des vérités probables (↗ Hume, texte de l'exercice 3 p. 380). Par exemple, les connaissances historiques relèvent souvent de la forte probabilité : d'après les sources disponibles, il est très probable que tel événement se soit déroulé de telle manière, à telle date. Ce n'est pas parce que l'histoire ne déduit pas ses connaissances qu'elle ne propose rien de vrai.

► En second lieu, le probable peut être certain, au sens où un savoir peut déterminer avec certitude le degré de probabilité d'une connaissance. C'est le cas de la théorie mathématique des probabilités. Si l'on jette un dé à six faces parfaitement équilibrées, il est certain que la probabilité qu'il s'arrête sur le 3 est de 1/6. De même, certaines lois de la physique contemporaine comportent des probabilités certaines. Ainsi, en mécanique quantique, on peut établir avec certitude la probabilité de présence d'une particule subatomique (comme un électron) dans un système et un contexte donnés.

► Les rapports entre ces concepts sont donc variables et doivent être contextualisés.